



# FUN ARCHERIE

## École Club de tir à l'arc

### Règlement et consignes de sécurité

Pratiqué comme activité sportive structurée, dans le respect des règles qui la régissent, le tir à l'arc n'est pas dangereux. Il n'en demeure pas moins que l'arc est une arme, que la flèche ou l'arc peuvent blesser et que leur utilisation génère des risques. Pour éviter tout accident il est primordial de se conformer scrupuleusement aux règles et consignes de sécurité. Il appartient donc à tous de respecter et faire respecter les règles et de faire preuve sans relâche de la plus grande vigilance.

Par ailleurs le nombre grandissant d'utilisateurs des terrains et de ses installations demande un minimum de bon sens et de respect d'autrui afin que chacun y trouve le bien être et la tranquillité qu'il vient rechercher dans notre petit paradis.

#### I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### 1.1. Activités

Les activités de FUN ARCHERIE ont lieu sur un terrain privé. Il est interdit à quiconque d'y pénétrer sans l'autorisation du Comité.

##### 1.2. École

L'activité de l'École de tir à l'arc fait partie intégrante de l'Association FUN ARCHERIE. Elle est toujours encadrée par le Directeur Sportif, le cas échéant par son remplaçant. Elle est néanmoins à vos propres risques. Tout archer doit être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance accidents. Il est tenu de signaler à son assureur qu'il pratique le tir à l'arc.

**Pour les mineurs (< 20 ans) la licence SwissArchery est obligatoire.** Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner.

##### 1.3. Sociétariat

Tout archer débutant admis à l'école de tir à l'arc devient sociétaire de FUN ARCHERIE dont les statuts sont annexés au présent règlement.

##### 1.4. Âge minimum

Les enfants dès 8 ans et les jeunes de moins de 18 ans peuvent participer aux activités pour autant qu'ils soient autorisés par leur représentant légal (formulaire d'autorisation parentale signé). Pour les plus petits, il est de plus vivement conseillé qu'un parent reste sur le terrain en cas de petits soucis.

##### 1.5. Accompagnement

Les archers débutants ne sont pas autorisés à tirer seuls. Ils doivent impérativement être accompagnés par le Directeur Sportif, un moniteur J+S ou par un archer confirmé désigné par le Directeur Sportif.

## **1.6. Autorisation**

Seul le Directeur Sportif peut s'il le juge pertinent autoriser un archer adulte débutant à tirer seul.

## **1.7. Installations**

Tous les cours, concours et/ou manifestation sur le terrain de FUN ARCHERIE ainsi que toutes les modifications apportées aux installations, au matériel et aux terrains de tirs, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes sont régis par le Directeur Sportif responsable.

## **1.8. Frais obligatoires**

Les archers membres de FUN ARCHERIE doivent s'acquitter de la finance d'inscription (nouveaux membres), des cotisations annuelles du club, peuvent demander la licence SwissArchery (**obligatoire pour les mineurs**) et la carte de membre ADAGE au début de chaque année civile. Celles-ci ne seront remises que contre paiement dans les 30 jours suivant l'émission de la facture.

## **1.9. Horaires**

Les horaires des cours, des entraînements libres sont planifiés par le Directeur Sportif. Le planning des cours sera publié sur le site web de FUN ARCHERIE. Le planning est susceptible de subir des modifications dues aux conditions climatiques, à la disponibilité des personnes encadrantes ou à tout autre imprévu de force majeure. Aucun dédommagement ne saurait être accordé aux membres dans ce cas là.

## **1.10. Matériel**

FUN ARCHERIE met gratuitement à disposition des archers débutants le matériel d'initiation (arc et flèches) nécessaire à la pratique du tir à l'arc au sein de l'École, cela pendant les premiers mois de la formation et au maximum durant la première année de cours. Le choix du matériel adéquat est de la seule compétence du Directeur Sportif. Les archers débutants doivent acquérir rapidement leur matériel personnel de protection (gant ou palette, brassard).

Par la suite, et afin de pouvoir progresser correctement, chaque archer est tenu d'acquérir son propre matériel de tir. Le Directeur Sportif se tient à la disposition des archers pour les conseils relatifs au choix du matériel, la puissance de l'arc et le type de flèches.

Chaque archer est responsable du matériel qui lui est confié. Il est tenu d'en prendre soin et de signaler immédiatement tout dommage occasionné ou observé (arc, flèches), ceci afin d'éviter tout accident.

Seuls les moniteurs sont dépositaires des clés donnant accès au matériel et aux cibles du club.

## **1.11. Utilisation du terrain principal**

Durant les cours, le terrain principal de tir est prioritairement utilisé pour les archers débutants. En accord avec la personne responsable des tirs, les archers confirmés pourront utiliser les cibles présentes pour autant que cela ne dérange pas les débutants. Ils veilleront à respecter les plus jeunes et à les aider dans leur apprentissage si nécessaire. Ils s'abstiendront de faire attendre les débutants en décochant trop de flèches. Un seul mot d'ordre ; **PRIORITÉ** aux débutants sur le terrain principal.

## **1.12. Utilisation du terrain boisé - FUN SAFARI**

Le terrain d'entraînement 3D FUN SAFARI est réservé aux archers confirmés et aux archers débutants qui auront reçu l'autorisation de la personne responsable des tirs de le fréquenter, avec ou sans accompagnement.

- Il est interdit de tirer sur la faune ou la flore, quelle qu'elle soit.
- Il est interdit de dégrader la forêt et d'y laisser des déchets.
- Il est interdit d'effectuer des tirs fantaisistes en cloche ou en trop grande diagonale.

- Il est impératif de respecter le pas de tir et les consignes verbales de sécurité.

Toute action de tir sera instantanément stoppée en cas de présence fortuite de promeneurs ou d'animaux derrière les cibles. Chaque archer est responsable des flèches qu'il décoche.

Toute flèche perdue sera annoncée à la personne responsable des tirs. L'archer recherchera sa flèche perdue après les tirs, à temps perdu, afin de ne pas déranger les entraînements.

Toute dégradation constatée des cibles ou de l'espace de tir est à signaler au Directeur Sportif.

**ATTENTION :** La sortie du terrain FUN SAFARI ne peut s'effectuer que lorsque le terrain principal est en mode « recherche de flèches » (sonner la cloche et attendre le retour verbal de la personne responsable des tirs sur le terrain principal).

### **1.13. Tirs libres**

En dehors des heures de cours et d'entraînement officiels, les archers majeurs, membres du club et possédant leur propre matériel, peuvent utiliser le pas de tir et les cibles ainsi que le FUN SAFARI. Ils sont responsables de la remise en place des protections de cibles et du nettoyage du terrain à la fin de son utilisation. Les archers mineurs ne peuvent utiliser les installations qu'accompagnés d'un archer confirmé ou d'un parent.

Les archers débutants sont astreints à tirer aux distances auxquelles ils sont capables d'atteindre la cible sans en sortir.

L'augmentation de la distance de tir ne peut se faire sans l'aval du Directeur Sportif.

Les archers avertiront le Directeur Sportif de leur venue sur le terrain par message ou e-mail.

### **1.14. Les cibles**

FUN ARCHERIE s'efforce de proposer une variété étendue de cibles (FITA, 2D, animaux 3D, animaux plastique et moquettes à blunt, balles diverses, peluches, cibles challenge diverses, etc.) et des pas de tirs variés. Chaque archer veillera à utiliser le type de pointe adéquat pour chaque cible afin d'en éviter toute détérioration.

### **1.15. Accompagnants**

Les archers venant aux cours ou s'entraîner peuvent être accompagnés des membres de leur ménage direct et/ou d'une à deux personnes alliées et utiliser les installations d'intendance, sans qu'il soit nécessaire d'en demander l'autorisation. Ces accompagnants ne sont toutefois pas autorisés à tirer sans l'autorisation du Directeur Sportif.

### **1.16. Responsabilité parentale (jeunes enfants)**

En raison des dangers divers liés au tir et à l'environnement des installations, les jeunes enfants seront toujours sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. Ces derniers veilleront à ce qu'ils restent calmes et en dehors de la zone du pas de tir.

### **1.17. Chiens**

La présence de chiens est tolérée sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et que leurs salissures soient nettoyées par leur propriétaire (ramassage et enlèvement des crottes).

Les installations de tir doivent être accessibles et utilisables en tout temps.

### **1.18. Fumée**

Lors de cours et des animations la fumée est interdite sur les pas de tir et dans les espaces communs.

En dehors des cours et des animations, lors des moments festifs ou lors des soirées, la zone du préhisto-parc pourra être utilisée comme espace fumeur.

## **II. CONSIGNES GÉNÉRALES (d'avant cours)**

- Respectez les limitations de vitesse et le calme en entrant dans le hameau ou en y

sortant, eu égards au voisinage.

- Parquez les voitures en épi sur le terrain ou à l'extérieur sans déranger la circulation ou les voisins.
- Respectez la ponctualité. Les cours commencent à heures précises. Il faut arriver 15 minutes avant.
- Respectez le calme dès l'entrée sur le terrain. Pas de cris, ni d'agitation.
- Déposez vos affaires sur les tables à disposition.
- Saluez les personnes présentes en arrivant.
- Pensez à aller aux toilettes avant le cours, le terrain ne dispose que de toilettes sèches.
- Pensez à prendre une boisson pour vous désaltérer en cas de forte chaleur.

### III. CONSIGNES VESTIMENTAIRES

- Privilégiez les vêtements près du corps protégeant intégralement l'avant-bras et le buste (un t-shirt manche longue ou un sweat-shirt). Évitez les manches courtes, sauf en cas de forte chaleur.
- Portez des chaussures adaptées au terrain herbeux qui peut être humide, voire boueux pas de tong, ni de sandales.
- Pas de foulard ou autre ornement.
- Les filles doivent s'attacher les cheveux longs derrière la tête.

### IV. ÉCHAUFFEMENT (physique et étirements)

Le cours de tir à l'arc commence toujours par un échauffement physique obligatoire de 5 à 10 minutes qui doit être réalisé dans le silence et avec sérieux. Tous les exercices doivent être réalisés dans le calme, sans précipitation et avec grand soin pour ne pas se blesser par la suite pendant le cours. Tout archer doit faire de sa propre initiative ses exercices avant de rejoindre le cours sur le pas de tir (cf panneaux d'échauffements).

### V. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

#### 5.1. De manière générale :

- Ne jamais courir sur le terrain pendant la séance d'entraînement.
- Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches cassées ou trop courtes, corde usagée, repose-flèche défectueux). Chaque archer vérifie son matériel avant de tirer.
- Ne jamais tirer sans ses protections (palette ou gant, protège-bras).
- Ne jamais mettre sous tension l'arc et lâcher la corde sans flèche encochée.
- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible.
- Le tir avec des pointes médiévales ou pointes de chasse et à l'arbalète se feront, après autorisation du Directeur Sportif, sur des cibles personnelles ou prévues à cet effet (mur de paille ou cibles dédiées)
- Tout vandalisme, tir sur les arbres, les plantes et les animaux est interdit.

#### 5.2. Sur le pas de tir :

- Respectez toujours le calme, la tranquillité et les autres archers.
- Respectez toujours les signaux ou consignes verbales données par la personne responsable des tirs : montée au pas de tir (« **archers en position** »); début du tir (« **archers vous pouvez tirer** »); fin du tir (« **flèches** »).
- Respectez la ligne du pas de tir. Tous les archers se placent sur la même ligne de tir.
- Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant l'autorisation de la personne responsable des tirs (« **Archers vous pouvez tirer** ») et que la zone de tir ne soit entièrement libérée.
- Ne pointez jamais un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.

- Ne dépassez pas le pas de tir et attendez la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée devant le pas de tir, même si elle se trouve à vos pieds.
- Ne touchez pas, ne dérangez pas un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact ou un bruit inopportun.
- Tout armement fantaisiste est strictement interdit, notamment les tirs en cloche ou dans une direction croisée vers une cible d'à côté, vers le mur, les fenêtres de la maison ou les bois de chaque côté de la propriété.
- Une fois la volée terminée l'archer recule de 2 mètres afin de dégager le pas de tir, va poser son arc sur les tréteaux et attend en retrait et en silence dans la zone d'attente derrière le pas de tir.
- Attendre le signal verbal « **FLÈCHES** » de la personne responsable des tirs pour aller chercher les flèches en cible.
- Rejoindre la cible sans précipitation, en marchant.
- Tous les archers présents aident à chercher les flèches perdues (gain de temps pour tous).

### 5.3. En cible

- Abordez la cible par les côtés et non de face.
- Avant de retirer les flèches, assurez-vous qu'il n'y ait personne derrière vous.
- Interdiction de retirer une flèche trop haute ou trop enfoncée (dans le bois) pour soi en la tordant (demandez de l'aide).
- Retirez les flèches une à une, les vôtres et celle des autres, en plaçant une main sur le blason et en tenant la flèche au plus près de la cible.
- Vérifiez l'état des flèches (pointe, plumes, nocks) avant de les ranger dans votre carquois.
- Remettez au plus vite vos flèches dans le carquois.
- Tendez les flèches aux autres archers en gardant les pointes vers vous.
- Aidez vos camarades qui cherchent encore des flèches perdues.
- A tout moment la personne responsable des tirs peut décréter une flèche perdue afin de ne pas retarder outre mesure le déroulement normal du cours.
- Lors des séances de tirs comptés, déposez les feuilles de marque deux mètres devant la cible.

## VI. CONSIGNES GÉNÉRALES (pour la fin du cours)

- Les cours se terminent à heures précises.
- Les élèves rangent dans le calme le matériel près de l'armurerie selon les indications de la personne responsable des tirs.
- Ils prennent soin de saluer les personnes présentes avant de partir.

## VII. CONFORT ET PROPRETÉ DES LIEUX

Du mobilier de jardin et des braseros sont aimablement mis à disposition pour le confort des archers, des parents et des accompagnants qui restent sur le terrain. Merci d'en faire bonne utilisation et d'en prendre soin.

Des boissons sont mises à disposition des membres. Merci à chacun de payer ses consommations.

Nous demandons à tous les visiteurs de préserver la zone propre. Les déchets sous toute forme (y compris les nocks, plumes ou flèches cassés) sont à prendre avec soi et/ou à éliminer de manière appropriée dans les poubelles mises à disposition.

Toute violation du règlement et/ou des règles de sécurité peut entraîner l'expulsion immédiate du terrain de FUN ARCHERIE.

Version modifiée 2026, approuvée par le comité 2026

**Directeur Sportif responsable : Stéphane FREI (076 383 61 03)**

## Autorisation parentale pour les enfants mineurs (à retourner signée au premier cours)

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Nom de l'enfant : ..... | Nom du parent : ..... |
| Prénom : .....          | Prénom : .....        |
| Adresse : .....         | Adresse : .....       |
| .....                   | .....                 |
| Portable : .....        | Port. / Tél. : .....  |
|                         | Mail : .....          |

Je soussigné autorise mon enfant à pratiquer le tir à l'arc dans le cadre du cours de FUN ARCHERIE

J'autorise l'entraîneur responsable à prendre, en cas d'urgence, toutes les dispositions nécessaires s'il lui est impossible de me joindre à temps.

J'ai lu attentivement le règlement et consignes de sécurité du cours de tir à l'arc et après discussion avec mon enfant, je me suis assuré qu'il en a compris toute l'importance. Mon enfant m'a assuré qu'il s'engage à les respecter à la lettre.

J'ai par ailleurs rappelé à mon enfant qu'il doit respecter toutes les consignes données par l'entraîneur lors de ce cours. Il en va du bien de tous.

Lieu, date : .....

Signature de l'enfant : ..... Signature des parents : .....

### Prévention contre les abus

Dans tous les sports, il est possible que l'entraîneur soit amené à positionner l'élève afin d'adopter l'attitude corporelle juste et de ce fait appliquer les mains sur des endroits précis du corps.

Dans le tir à l'arc, les zones touchées sont le dos, les épaules, les bras et avant-bras, les mains, les hanches, la tête et le visage. Ces contacts se font seulement en groupe, l'élève ne se trouvant jamais seul avec l'entraîneur.

D'autre part, l'utilisation de la photo et/ou de la vidéo dans l'apprentissage du tir à l'arc est parfois très bénéfique pour que l'archer puisse corriger ses défauts. Ces images de travail ne sont qu'un outil pédagogique dans l'apprentissage et seront détruites à la fin de l'année du cours.

D'autres images plus générales en situation pourront être prises afin d'illustrer les activités du Club sur son site Web ou divers réseaux sociaux. Il sera toujours fait en sorte de préserver l'intérêt et l'intégrité des enfants.

Si un quiproquo devait avoir lieu, il est demandé aux parents de bien vouloir en parler au plus vite au Directeur Sportif afin qu'aucune mésentente ne s'installe.

☐ J'ai pris connaissance de ces points importants dans l'apprentissage du tir à l'arc, et j'autorise que mon enfant soit positionné et filmé ou photographié à des fins pédagogiques et d'illustration des activités du Club.

Signature de l'enfant : ..... Signature des parents : .....